

Service émetteur : Direction des Droits des Usagers,
Des Affaires Juridiques et de l'Inspection Contrôle
Pôle Régional Inspection Contrôle
Affaire suivie par : [REDACTED]
Courriel : [REDACTED]

Madame [REDACTED]
Directrice
EHPAD RESIDENCE LE MOULIN
AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
66720 LATOUR DE FRANCE

Réf. : [REDACTED]
Date : jeudi 10 octobre 2024

Lettre envoyée en recommandé avec accusé de réception

Objet : Contrôle sur pièces EHPAD - notification de décision définitive

PJ : Rapport d'inspection
Tableau de synthèse

Madame la Directrice,

Le Ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes a lancé un plan national de contrôle spécifique aux EHPAD.

Dans ce cadre, le Directeur général de l'ARS Occitanie a décidé d'inscrire l'ensemble des EHPAD de la région au Programme Régional d'Inspection-Contrôle 2022-2024 selon deux modalités : contrôle sur pièces et contrôle sur site.

Ce contrôle sur pièces concernant l'EHPAD RESIDENCE LE MOULIN est conduit en application de l'article L313-13 du code de l'action sociale et des familles ainsi que des articles L6116-2, L1421-1, L1435-7 du code de la santé publique.

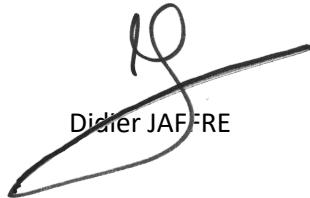
Dans ce contexte, les contrôleurs ont procédé à la vérification et à l'analyse de la gouvernance ainsi que de l'adéquation des ressources humaines avec les besoins de prise en charge des résidents.

La mission vient de me remettre son rapport dont vous trouverez un exemplaire ci-joint. Ce document atteste, pour votre établissement, au regard des éléments investigués, une conformité aux dispositions du code de la famille et l'action sociale concernant les outils de la loi de 2002.

Je vous remercie pour toute l'implication que vous démontrez ainsi que vos équipes au service des Personnes Agées du département les Pyrénées-Orientales.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur général


Didier JAFFRE



**Direction des Droits des Usagers, des Affaires Juridiques et de l'Inspection Contrôle
Pôle Régional Inspection Contrôle**

Tableau de synthèse des écarts et des remarques

Contrôle sur pièces de l'EHPAD RESIDENCE LE MOULIN
Situé à LATOUR DE FRANCE - 66720

Un écart est l'expression écrite d'une non-conformité ou d'un non-respect d'obligations légales ou réglementaires juridiquement opposables.

Une remarque est l'expression écrite d'un défaut ou d'un dysfonctionnement plus ou moins grave qui ne peut être caractérisé au regard d'un texte juridiquement opposable.

Ecarts (0)	Référence réglementaire	Nature de la mesure attendue (Prescription)	Proposition de délai de mise en œuvre à compter de la réception du courrier de clôture de la procédure contradictoire	Réponse de l'établissement	Décision du Directeur Général de l'ARS
Aucun écart					

Remarques (0)	Référence réglementaire	Nature de la mesure attendue	Proposition de délai de mise en œuvre à compter de la réception du courrier de clôture de la procédure contradictoire	Réponse de l'établissement	Recommandation retenue par le Directeur Général de l'ARS
Aucune remarque.					